

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2025_1_7

SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt cinq, le mercredi 26 février à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 9

Date de convocation du : 21 Février 2025

Votants : 14

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame COLOMB Yvette, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Aide au recrutement
pour le poste d'adjoint
technique territorial à 30h
au 01/04/2025 - CDG 15**

Pouvoirs :

Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Madame GANE Cécile a donné pouvoir à Monsieur SCIORETO Cyrille
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline

Absent(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur PRIVAT Jean

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Madame LINARD Danielle, Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Ce conseil se tient sans quorum en application de l'Article L2121-17 du C.G.C.T. et fait suite à la Séance du 20 Février 2025 annulée pour absence de quorum.

Conformément au Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ d'un adjoint technique territorial qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01-04-2025.

Il convient de procéder dès maintenant au lancement de la procédure de recrutement de son remplaçant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette démarche au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal (CDG 15) dont le savoir-faire en la matière représente un avantage pour ce type de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le recours et l'utilisation de la mission d'aide au recrutement du CDG 15 pour le remplacement d'un adjoint technique territorial ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le CDG 15 ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette procédure.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

A large, handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-François Rodier', is written over the printed name and extends across the bottom of the page.